

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

2017-2022

POUR UN QUÉBEC RICHE
DE SA DIVERSITÉ



Le présent document a été préparé par le ministère de la Justice, en collaboration avec les principaux ministères concernés par la lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 peut également être consulté sur le site Internet du Ministère : www.justice.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN : 978-2-550-78231-5 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-78232-2 (PDF)

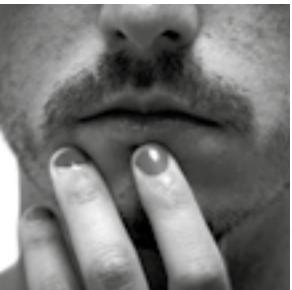
©Gouvernement du Québec

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

2017-2022

POUR UN QUÉBEC RICHE
DE SA DIVERSITÉ



Mot du premier ministre



Les valeurs de respect, d'ouverture et de tolérance sont au cœur des actions que pose quotidiennement notre gouvernement. Nous croyons qu'elles ont contribué à bâtir le Québec que nous connaissons aujourd'hui, qu'elles font partie de ce qui définit notre identité et qu'elles nous permettent de poursuivre la construction d'une nation forte et prospère.

Ainsi, depuis 1977, année où le Québec incluait l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne, les gouvernements qui se sont succédé ont accompli plusieurs gestes significatifs afin de lutter contre l'homophobie et la transphobie. Le Québec a été un précurseur en devenant la première juridiction au Canada à adopter, en 2009, la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie. Cette politique avait pour objectif de reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles, de favoriser le respect de leurs droits et leur mieux-être ainsi que d'assurer une action concertée.

Aujourd'hui, avec le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, nous poursuivons les efforts entrepris et nous renouvelons notre engagement à soutenir les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans.

La lutte contre l'homophobie et la transphobie est une responsabilité collective. Je vous invite donc à vous joindre à nous afin que nous puissions bâtir une société inclusive.

Ensemble, continuons à faire du Québec un endroit riche de sa diversité.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Philippe Couillard'. The signature is stylized and fluid.

Philippe Couillard

Mot de la ministre



C'est avec enthousiasme que je vous présente le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 : *Pour un Québec riche de sa diversité*. Ce titre évoque pour nous la vision qui nous habite lorsque nous travaillons pour l'égalité juridique et sociale des personnes de minorités sexuelles. La diversité, qu'elle soit sexuelle, culturelle ou de tout autre nature, constitue en effet une force et une richesse pour notre société.

Ce plan d'action, comme le précédent, s'inscrit dans une stratégie globale de sensibilisation, de formation des intervenants, de création de milieux sécuritaires et inclusifs et d'adaptation de services publics. Nous tenons également à accorder une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes, les aînés, les personnes trans, les Autochtones et les communautés ethnoculturelles, de même qu'aux clientèles situées dans les régions et les milieux où les ressources sont moins nombreuses.

Ce nouveau plan d'action s'appuie sur les recommandations de nombreux partenaires gouvernementaux, communautaires et universitaires ainsi que d'organismes de la société civile, en vue d'améliorer nos interventions. Ces actions prendront forme dans chacune de nos organisations et auprès de nos réseaux respectifs, pour que notre mission de respect et de justice trouve écho auprès de nos clientèles et de la population québécoise.

Je fais donc appel à la collaboration des groupes, des institutions et de tous ceux et celles qui souhaitent se joindre à nous pour que ce deuxième plan d'action soit un succès. Ensemble, je sais que nous pouvons contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes de minorités sexuelles et de leurs proches. Soyons fiers de faire partie d'une société qui reconnaît pleinement la diversité sexuelle et la pluralité des genres.

La ministre de la Justice, Procureure générale du Québec
et ministre responsable de la lutte contre l'homophobie,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large 'S' and 'V' followed by a horizontal line.

Stéphanie Vallée

Remerciements

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 est le fruit de la réflexion et de la collaboration de plusieurs acteurs et partenaires des milieux gouvernementaux, communautaires et universitaires.

Nous remercions toutes les personnes et les organisations qui ont apporté leur contribution lors des consultations, qui ont porté à notre attention les enjeux et les défis actuels, qui ont formulé des constats et proposé des pistes de solution.

Cette participation a été essentielle pour élaborer des actions qui répondent aux besoins des personnes de minorités sexuelles.

Ministères et organismes gouvernementaux engagés dans le Plan d'action

Directeur de l'état civil

Ministère de la Famille

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Secrétariat à la condition féminine

Secrétariat à la jeunesse

Secrétariat aux affaires autochtones

Secrétariat aux aînés

Table des matières

TABLEAU SYNOPTIQUE	6
SIGLES ET ACRONYMES	9
INTRODUCTION	10
PRIORITÉ 1 Ouverture à la diversité sexuelle	12
OBJECTIF 1 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées aux divers milieux	13
PRIORITÉ 2 Respect des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles	14
OBJECTIF 2 Informer les divers milieux sur les droits des personnes de minorités sexuelles	16
OBJECTIF 3 Soutenir l'action communautaire en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie	16
PRIORITÉ 3 Création de milieux sécuritaires et inclusifs	17
OBJECTIF 4 Appuyer les partenaires des milieux de vie	18
PRIORITÉ 4 Adaptation des services publics	19
OBJECTIF 5 Améliorer les pratiques administratives des services publics	20
OBJECTIF 6 Mieux former le personnel des services publics	21
PRIORITÉ 5 Cohérence et efficacité des actions	23
OBJECTIF 7 Documenter les diverses réalités pour mieux intervenir	24
OBJECTIF 8 Renforcer la coordination des actions, notamment en région	25
CONCLUSION	26
QUELQUES DÉFINITIONS	27

Tableau synoptique

PRIORITÉ 1 Ouverture à la diversité sexuelle	PRIORITÉ 2 Respect des droits et soutien des personnes de minorités sexuelles	PRIORITÉ 3 Création de milieux sécuritaires et inclusifs
Objectif 1 Mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées aux divers milieux	Objectif 2 Informers les divers milieux sur les droits des personnes de minorités sexuelles	Objectif 4 Appuyer les partenaires des milieux de vie
<p>Mesures</p> <ol style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie et la transphobie (MJQ) Sensibiliser les intervenantes et les intervenants des organismes communautaires Famille et des services de garde à la réalité des familles homoparentales (Famille) Produire et diffuser, au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et dans le réseau des organismes communautaires Famille, un document d'information sur la réalité des familles homoparentales (Famille) Intégrer la préoccupation de l'homophobie et de la transphobie dans la plateforme Web Sportbienetre.ca (MEES) Sensibiliser les municipalités à l'importance de considérer les enjeux concernant la lutte contre l'homophobie (MAMOT) Intégrer des informations relatives à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres au site Internet du MSSS pour sensibiliser la population et les différents milieux aux réalités et aux besoins des personnes de minorités sexuelles (MSSS) 	<p>Mesures</p> <ol style="list-style-type: none"> Renforcer la sensibilisation sur les droits des personnes de minorités sexuelles afin de prévenir et de lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes (MIDI) Mettre en valeur sur la scène internationale les actions du Gouvernement du Québec en faveur des droits des personnes LGBT, favoriser l'échange de bonnes pratiques gouvernementales et créer des partenariats au sein de réseaux (MRIF) <p>Objectif 3 Soutenir l'action communautaire en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie</p> <p>Mesures</p> <ol style="list-style-type: none"> Soutenir les organismes communautaires engagés dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie (MJQ) 	<p>Mesures</p> <ol style="list-style-type: none"> Soutenir les partenaires du milieu (public et communautaire) dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives concernant les personnes âgées LGBT (Famille - SA) Promouvoir la reconnaissance et l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre dans les réseaux de l'enseignement supérieur et dans la société (MEES) Insérer une section traitant spécialement de la gestion de la diversité sexuelle en emploi à l'intérieur d'un guide plus général sur la gestion de la diversité afin d'outiller les entreprises dans l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée (MTESS) Collaborer aux travaux de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, ainsi qu'à ceux de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, lesquelles se préoccupent de prévention en matière de violence et de sensibilisation aux jeunes et aux familles de la diversité sexuelle (MEES) Intégrer les réalités des jeunes de la diversité sexuelle dans la mise en œuvre d'actions pour prévenir et traiter la violence, notamment dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence que doit se donner chaque école en application des dispositions de la Loi sur l'instruction publique ou de la Loi sur l'enseignement privé (MEES)

PRIORITÉ 4**Adaptation des services publics****Objectif 5****Améliorer les pratiques administratives des services publics****Mesures**

15. Prendre en compte la diversité sexuelle et la pluralité de genre dans la définition et la mise en œuvre des orientations et des stratégies du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se préoccupant de justice sociale, de rapports égalitaires, notamment en éducation à la sexualité (MEES)
16. Poursuivre l'adaptation, lorsque requis, de la terminologie des documents administratifs, notamment les formulaires, en fonction de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (MEES)
17. Actualiser le corpus législatif québécois pour assurer l'égalité des parents de minorités sexuelles (MJQ)
18. Faciliter les démarches administratives des personnes trans auprès des ministères et organismes à la suite d'un changement de nom ou de mention du sexe auprès du Directeur de l'état civil (MTESS)
19. Adapter la terminologie des formulaires publics des secteurs de l'emploi et de l'assistance sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux nouvelles réalités familiales (MTESS)
20. Adapter les publications, formulaires, brochures et sites Web du Régime québécois d'assurance parentale et du Conseil de gestion de l'assurance parentale (MTESS)
21. Assurer la cohérence ministérielle concernant l'adaptation des services pour répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles et tenir compte des réalités émergentes (MSSS)

Objectif 6**Mieux former le personnel des services publics****Mesures**

22. Intégrer la notion de diversité dans les orientations ministérielles concernant les compétences professionnelles du personnel enseignant, notamment en ce qui a trait à l'homophobie et à la transphobie (MEES)
23. Encourager l'élaboration et la diffusion de formations et d'ateliers de sensibilisation concernant les réalités et les besoins particuliers des personnes âgées LGBT auprès d'intervenants concernés (Famille - SA)
24. Renforcer la sensibilisation des intervenantes et des intervenants de la santé, des services sociaux, de l'enseignement et des services publics ou communautaires sur les réalités des personnes de minorités sexuelles (MJQ)
25. Offrir une formation sur les réalités des minorités sexuelles au personnel du MTESS en contact avec la clientèle (MTESS)
26. Outiller les policières et les policiers afin d'assurer une intervention adéquate et adaptée en matière d'homophobie et de transphobie (MSP)
27. Former les nouvelles agentes et les nouveaux agents des services correctionnels afin d'assurer la prise en charge des personnes incarcérées dans le respect de leur dignité (MSP)
28. Continuer de sensibiliser les coroners aux facteurs contributifs, dont l'homophobie et la transphobie, lors d'une investigation sur un cas de suicide (MSP)
29. S'assurer que la formation offerte aux professionnelles et aux professionnels qui donnent le service de Consultation téléphonique psychosociale 24/7 soit adaptée aux réalités des personnes de minorités sexuelles et que les outils soient diffusés (MSSS)
30. Mettre en place et rendre accessible une formation portant sur les enjeux de discrimination envers des personnes LGBT racisées dans le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS)
31. Diffuser l'outil de sensibilisation *Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide* (MSSS)

PRIORITÉ 5
Cohérence et efficacité des actions

Objectif 7
Documenter les diverses réalités pour mieux intervenir

Mesures

- 32. Appuyer la recherche sur les réalités LGBT (MJQ)
- 33. Encourager le développement de la recherche et soutenir le transfert de connaissances sur les réalités des personnes de minorités sexuelles dans le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS)
- 34. Compiler et diffuser annuellement les données statistiques du Programme de déclaration uniforme de la criminalité en matière de crimes haineux, dont les crimes motivés par l'orientation sexuelle (MSP)
- 35. Documenter les besoins et les services en défense des droits des personnes LGBT en région par la production d'un portrait (MTESS)
- 36. Produire et diffuser un bulletin statistique *Quelle famille?* sur les familles homoparentales (Famille)
- 37. Réaliser une enquête sur le parcours judiciaire de parents de minorités sexuelles (MJQ)

Objectif 8
Renforcer la coordination des actions, notamment en région

Mesures

- 38. Favoriser le plein déploiement des activités du Bureau de lutte contre l'homophobie (MJQ)

Sigles et acronymes

Famille	Ministère de la Famille
LGBT	Lesbiennes, gais, bisexuels, bisexuelles et trans
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
MJQ	Ministère de la Justice
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
SA	Secrétariat aux aînés

Introduction

En 1977, le Québec a posé les premiers jalons en matière d'égalité des personnes de minorités sexuelles, avec l'inclusion de l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination interdits par la Charte des droits et libertés de la personne. Des mesures législatives se sont progressivement mises en place pour poursuivre cette protection juridique.

Les lois sont cependant insuffisantes à elles seules pour assurer la pleine égalité des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT). Le Québec a donc adopté en 2009 la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie, qui visait l'atteinte d'une plus grande égalité sociale. Ses orientations sont de reconnaître les réalités des personnes de minorités sexuelles, de favoriser le respect de leurs droits, de favoriser le mieux-être et d'assurer une action concertée. La Politique prévoyait l'élaboration et la mise en œuvre de mesures destinées à concrétiser la volonté gouvernementale.

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 est né de ces travaux. Il a été prolongé d'un an afin de faire le point sur la situation et de consulter les milieux pour mieux cerner les enjeux et les défis et pour recueillir les commentaires et les propositions pour les actions futures. En effet, si des progrès notables ont été faits au Québec, l'égalité sociale n'est pas acquise. Des efforts importants doivent encore être consentis afin de lutter contre les préjugés et la discrimination qui perdurent et de briser les mécanismes subtils d'exclusion relevant du déni et de la dévalorisation. La discrimination, les stéréotypes et l'existence de normes sociales rigides contribuent, de diverses façons, à engendrer des injustices et de la détresse.

Respectant les principes de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie, le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 (Plan d'action) est structuré de façon à répondre aux besoins actuels. Il poursuit les efforts entrepris dans le précédent plan d'action et en étend la portée par une ouverture plus grande sur les réalités émergentes. Il comporte cinq priorités : l'ouverture à la diversité sexuelle, le respect des droits et le soutien des personnes de minorités sexuelles, la création de milieux sécuritaires et inclusifs, l'adaptation des services publics ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions.

Les actions inscrites dans le Plan d'action s'ajoutent aux mesures intégrées dans les pratiques récurrentes des divers ministères et organismes ou dans d'autres stratégies ou plans d'action gouvernementaux. Ces mesures complémentaires contribuent, directement ou indirectement, à lutter contre l'homophobie et la transphobie ou à améliorer la situation des personnes de minorités sexuelles. Elles sont décrites dans des encadrés.

Ce plan d'action expose chacune des priorités et les besoins auxquels elles répondent. Les objectifs retenus sont ensuite énoncés, suivis des actions gouvernementales particulières contribuant à l'atteinte des résultats souhaités.

Les mesures destinées à concrétiser les objectifs sont résumées pour une meilleure compréhension de la nature et de la portée des actions.

Les engagements gouvernementaux en matière de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action sont décrits dans la dernière priorité, *Cohérence et efficacité des actions*.



Actions destinées aux personnes bispirituelles et LGBT des Inuits et des Premières Nations

Les actions qui découleront du Plan d'action seront déployées au bénéfice de l'ensemble de la population du Québec, y compris les Inuits et les membres des Premières Nations. Néanmoins, afin d'apporter des réponses concrètes et mieux adaptées à la problématique de l'homophobie et de la transphobie en milieu autochtone, le gouvernement préconise une intervention distincte qui prendra en considération les particularités et les différences, notamment culturelles et sociologiques, propres aux Premières Nations et aux Inuits. Par conséquent, les mesures pour répondre aux besoins de ces populations en matière d'homophobie et de transphobie figureront dans un plan d'action distinct intégrant un ensemble d'enjeux sociaux autochtones. Cette démarche globale tiendra compte des divers travaux en cours au gouvernement du Québec en matière de développement social autochtone.

Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

La Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 porte une attention particulière aux personnes LGBT. Bien que les actions s'adressant aux victimes de violences sexuelles sont déployées au bénéfice de toutes les victimes, trois actions concernent directement les personnes LGBT. Elles visent la documentation de la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes LGBT ainsi que l'adaptation de certains outils d'information et de sensibilisation, l'élaboration et l'offre de formation pour les intervenantes et les intervenants travaillant auprès des personnes LGBT victimes d'agressions sexuelles et finalement le soutien à des projets de prévention et d'intervention (actions n^{os} 6, 44 et 49 de la Stratégie). Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat à la condition féminine.

PRIORITÉ 1 > OUVERTURE À LA DIVERSITÉ SEXUELLE

Les attitudes positives et les signes visibles d'ouverture à la diversité sexuelle et de genre contribuent à rendre les milieux inclusifs et sécuritaires et à renforcer les capacités des personnes de minorités sexuelles à s'affirmer, à défendre leurs droits, au besoin, et à avoir le contrôle de leur propre vie.

Cette priorité d'action inclut les mesures destinées à accroître l'acceptation des différences sur le plan de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre et à les valoriser, dans une perspective de normalisation des différences. L'objectif retenu est de : *Mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées aux divers milieux.*

Les actions qui concourent à l'atteinte de cet objectif sont destinées à sensibiliser la population ou des groupes particuliers de la société civile aux diverses facettes des réalités des personnes LGBT et à les amener à reconnaître les stéréotypes et les préjugés qui peuvent être présents dans leur vie quotidienne.

Les efforts gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de même que ceux envers la lutte contre l'homophobie et la transphobie contribuent à favoriser l'ouverture à la diversité sexuelle dans la société québécoise. Le sexisme constitue l'un des fondements de l'homophobie et de la transphobie : il incarne une vision stéréotypée de la féminité et de la masculinité, associée à des rôles distincts perçus comme essentiels au fonctionnement harmonieux des familles et de la société. Plusieurs personnes sont victimes d'attitudes négatives ou de harcèlement parce qu'elles s'éloignent des normes relatives au comportement ou à l'expression de genre. La lutte contre les stéréotypes sexuels et le sexisme est une dimension importante de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, dévoilée en 2017. Les actions contenues dans cette stratégie s'inscrivent en complémentarité avec celles du Plan d'action.

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La lutte contre les stéréotypes sexuels et le sexisme demeure un défi d'égalité pour l'ensemble de la population québécoise, sans égard à l'orientation sexuelle, à l'expression ou à l'identité de genre. Cet enjeu sera abordé dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes et dans sa mise en œuvre. Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet du Secrétariat à la condition féminine.



OBJECTIF 1 › Mettre en œuvre des actions de sensibilisation adaptées aux divers milieux

Pour sensibiliser l'ensemble des milieux aux réalités des personnes de minorités sexuelles, le gouvernement s'engage à :

1. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation pour lutter contre l'homophobie et la transphobie (MJQ)

Une concertation des ministères engagés dans la mise en œuvre du Plan d'action visera à sensibiliser les divers milieux aux réalités des personnes de minorités sexuelles, sur des plateformes variées.

2. Sensibiliser les intervenantes et les intervenants des organismes communautaires Famille et des services de garde à la réalité des familles homoparentales (Famille)

Grâce à des partenariats avec le milieu communautaire, les intervenantes et les intervenants des organismes communautaires Famille et des services de garde seront mieux informés des réalités des familles LGBT et mieux outillés pour intervenir auprès de l'ensemble des familles.

3. Produire et diffuser, au sein du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et dans le réseau des organismes communautaires Famille (OCF), un document d'information sur la réalité des familles homoparentales (Famille)

Un document présentant les réalités des familles homoparentales sera produit et distribué auprès du personnel des services de garde éducatifs à l'enfance et dans les organismes communautaires Famille. Les données proviendront notamment du Recensement de 2016 de Statistique Canada et d'une recension des écrits sur les familles homoparentales.

4. Intégrer la préoccupation de l'homophobie et de la transphobie dans la plateforme Web Sportbienetre.ca (MEES)

La plateforme Web Sportbienetre.ca est un lieu unique de référence pour toute question relative à une menace à l'intégrité des sportives et des sportifs. Elle prendra en compte l'homophobie et la transphobie dans le sport. La plateforme fera notamment la promotion des études et recherches réalisées, des outils, des guides, de la formation existante et des ressources disponibles.

5. Sensibiliser les municipalités à l'importance de considérer les enjeux concernant la lutte contre l'homophobie (MAMOT)

Les publications et les actualités relatives à la lutte contre l'homophobie et la transphobie seront diffusées à l'intention des municipalités lorsqu'elles s'avèrent pertinentes dans le cadre de leurs rôles et de leurs responsabilités. Les municipalités seront également invitées à faire une levée du drapeau arc-en-ciel pour souligner la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

6. Intégrer des informations relatives à la diversité sexuelle et à la pluralité des genres au site Internet du MSSS pour sensibiliser la population et les différents milieux aux réalités et aux besoins des personnes de minorités sexuelles (MSSS)

Afin de joindre et de sensibiliser l'ensemble de la population, le MSSS intégrera la diversité sexuelle et la pluralité des genres à son site Internet et au Portail santé mieux-être, lors de leur mise à jour.

PRIORITÉ 2 > RESPECT DES DROITS ET SOUTIEN DES PERSONNES DE MINORITÉS SEXUELLES

L'homophobie et la transphobie peuvent se traduire par la discrimination, la violence, l'intimidation et les crimes haineux. Quelles que soient leurs opinions et leurs valeurs morales, les citoyennes et les citoyens doivent adhérer aux principes du respect des droits de la personne, qui sont le fondement de la vie sociale et la garantie d'un vivre-ensemble. La sensibilisation en matière de droits des personnes LGBT constitue donc une priorité d'action essentielle.

Le deuxième objectif du Plan d'action, *Informar les divers milieux sur les droits des personnes de minorités sexuelles*, vise à adapter l'information aux caractéristiques et aux besoins de divers milieux. Il s'adresse notamment aux acteurs qui interviennent auprès des personnes immigrantes nouvellement arrivées. Les mesures renforcent certaines actions réalisées dans le précédent plan d'action.


La sensibilisation et l'information en matière de droits des personnes LGBT s'intensifient également sur la scène internationale, alors que la défense des droits des personnes LGBT fera désormais partie intégrante de la politique internationale québécoise. Cette avancée majeure pourra contribuer à favoriser le respect des droits des personnes de minorités sexuelles et à accroître leur sécurité ailleurs dans le monde.

Compte tenu du rôle essentiel joué par les organismes communautaires et par ceux de la société civile, le troisième objectif est de : *Soutenir l'action communautaire en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie*. Il vise à améliorer le soutien à la mission des organismes voués à la défense des droits des personnes de minorités sexuelles ainsi que le soutien des projets qui contribuent à la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Les organismes, notamment ceux qui œuvrent à l'extérieur des grands centres, peuvent ainsi consolider, voire étendre leur offre de services.

Certains programmes gouvernementaux contribuent à lutter contre l'homophobie et la transphobie ou à répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles. Il en va de même de certaines mesures du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016 qui font partie des actions ou des services réguliers des ministères ou organismes qui les ont mis sur pied. Pour éviter toute redondance, ces mesures ne sont pas inscrites comme des actions propres au nouveau Plan d'action.

Actions destinées aux travailleuses et travailleurs, employeurs et syndicats

Afin de soutenir les personnes victimes de harcèlement et de discrimination, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, avec la collaboration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, a rendu public en 2014 le *Guide sur les droits des personnes face à l'homophobie en milieu de travail*, mis à jour en mai 2016. Ce guide constitue un soutien pour les employeurs, les syndicats et les organismes de défense des droits des travailleuses et des travailleurs ou de défense des droits des minorités sexuelles.



Il comprend notamment une description générale des responsabilités de l'employeur, des exemples de discrimination et de harcèlement homophobes en milieu de travail, des indications sur les recours et des liens vers les organismes ressources. Le guide est disponible sur le site du Secrétariat du travail.

Actions destinées aux personnes immigrantes

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a mis en œuvre diverses mesures de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Un document d'autoformation, intitulé *L'homophobie et la transphobie en contexte interculturel : comprendre les réalités, agir sur les préjugés*, a été publié en 2015. Le matériel pédagogique *Agir pour interagir*, utilisé dans les cours de français pour personnes immigrantes adultes, intègre des activités qui couvrent les droits des personnes de minorités sexuelles. Par ailleurs, le Ministère a publié trois éditions (2008, 2011 et 2014) du guide *Réalités juridiques et sociales des minorités sexuelles dans les principaux pays d'origine des personnes nouvellement arrivées au Québec*. Il prévoit poursuivre la mise à jour de ce guide tous les trois ans.

Ces actions sont dorénavant intégrées aux pratiques courantes et le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'assurera de bien refléter la situation des personnes de minorités sexuelles lors de l'actualisation de ses documents et activités d'information.

Actions destinées à soutenir le milieu communautaire

Par le Programme de soutien aux organismes communautaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux poursuit son soutien financier auprès des organismes communautaires qui viennent en aide aux personnes de minorités sexuelles, notamment en fonction de leurs diverses réalités, et qui travaillent à la prévention de l'homophobie et de la transphobie.

Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), qui relève du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soutient entre autres les organismes et les regroupements d'organismes dont la mission principale est la défense collective des droits. Cette approche d'intervention vise la reconnaissance et l'application pleines des droits de la personne. Les organismes financés font la promotion de droits qui nécessitent d'être reconnus ou ils mettent en œuvre des actions qui favorisent le plein exercice des droits existants. Ces droits de la personne concernent autant l'ensemble de la population que certains segments de la population vivant des situations particulières, comme des situations d'inégalité, de discrimination, de vulnérabilité, de détresse ou d'exclusion. Des organismes des communautés LGBT font partie des organismes financés.

OBJECTIF 2 › Informer les divers milieux sur les droits des personnes de minorités sexuelles

Afin de poursuivre et de renforcer le travail amorcé dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016, le gouvernement s'engage à :

7. Renforcer la sensibilisation sur les droits des personnes de minorités sexuelles afin de prévenir et de lutter contre l'homophobie et la transphobie dans le cadre des services à l'intention des personnes immigrantes (MIDI)

En partenariat avec le milieu communautaire, une offre de sensibilisation et de formation sera mise en place. Elle comprendra des activités à l'intention de l'ensemble du personnel du MIDI, une formation pédagogique structurée destinée au personnel des services de francisation pour personnes immigrantes adultes nouvellement arrivées ainsi que la promotion de ces activités de sensibilisation et de formation auprès des organismes d'aide à l'intégration.

8. Mettre en valeur sur la scène internationale les actions du Gouvernement du Québec en faveur des droits des personnes LGBT, favoriser l'échange de bonnes pratiques gouvernementales et créer des partenariats au sein de réseaux (MRIF)

Le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) présentera les actions du Gouvernement du Québec en matière de droits des personnes LGBT dans les instances internationales ou dans les échanges bilatéraux appropriés. De plus, des liens seront établis avec des gouvernements, des organisations internationales ou d'autres réseaux pertinents pour échanger sur les bonnes pratiques gouvernementales et mettre de l'avant des projets de coopération.

Des partenariats pourront également être établis avec des organisations reconnues, comme les organisations internationales, les organisations non gouvernementales spécialisées, les chaires de recherche, les organismes de coopération internationale et les Offices jeunesse internationaux du Québec pour déterminer les événements et les projets qui pourraient être soutenus de même que les stages qui pourraient être créés. Ces actions viseront à promouvoir l'avancement des droits des personnes LGBT à l'étranger.

OBJECTIF 3 › Soutenir l'action communautaire en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Afin de renforcer les actions mises de l'avant à ce jour, le gouvernement s'engage à :

9. Soutenir les organismes communautaires engagés dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie (MJQ)

Cette action consistera à bonifier l'aide reçue par des organismes LGBT, afin de les aider à remplir leur mission et à offrir des services adéquats. Elle se concrétisera aussi par l'appui à des projets d'information et de sensibilisation ainsi qu'aux projets visant à soutenir les groupes plus vulnérables à l'homophobie et à la transphobie.



PRIORITÉ 3 > CRÉATION DE MILIEUX SÉCURITAIRES ET INCLUSIFS

Parmi les facteurs de protection importants pour les personnes LGBT figurent l'acceptation de la famille, des proches et des pairs ainsi que l'intervention des organisations et des intervenantes et intervenants au regard des incidents homophobes et transphobes.

Cette priorité concerne les actions qui contribuent à créer des milieux sécuritaires et inclusifs dans les entreprises ainsi que dans les lieux et les services publics. Ce résultat passe par l'instauration d'un climat de confiance et par l'adoption de politiques pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence. La mobilisation et l'implication des acteurs de changement sont donc essentielles, puisqu'elles ont une influence déterminante sur la qualité des divers milieux fréquentés : milieux de l'éducation, marché du travail et milieux de vie des personnes âgées. Ces acteurs sont autant les employeurs que le personnel des organismes publics et privés, les partenaires communautaires et les personnes ou organismes de la société civile. Les initiatives des milieux peuvent toutefois être limitées en raison de ressources insuffisantes.

L'objectif retenu dans cette priorité est d'*Appuyer les partenaires des milieux de vie*. Les actions placées sous cet objectif participent à la mise sur pied de projets formulés par les acteurs des milieux qui ne disposent pas de ressources institutionnelles vouées à cette fin.

D'autres actions gouvernementales concourent à créer des milieux sécuritaires et inclusifs, notamment le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 et la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021. À cela s'ajoute la mise en œuvre, dans les écoles primaires et secondaires, des dispositions de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi sur l'enseignement privé sur la prévention et le traitement de la violence, notamment l'intimidation et la violence motivées par les préjugés sur l'orientation sexuelle ou sur l'identité de genre.

Le Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018

Ce plan d'action, coordonné par le ministère de la Famille, vise à prévenir et à contrer l'intimidation à tous les âges et dans tous les milieux, y compris dans le cyberspace. Il inclut des actions de promotion du vivre-ensemble, de prévention, de soutien aux intervenantes et aux intervenants, aux victimes, aux témoins et aux auteurs, ainsi que des actions visant le développement des connaissances.

La Stratégie d'action jeunesse 2016-2021

Le Secrétariat à la jeunesse coordonne la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, lancée le 12 décembre 2016. Cette stratégie vise notamment à favoriser des relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires. Le Gouvernement du Québec s'est engagé dans diverses actions, dont un partenariat avec la Coalition montréalaise des groupes jeunesse LGBT, afin de pouvoir maintenir les activités de L'Astérisque, un lieu de rencontre et d'information pour les jeunes de la diversité sexuelle. Cette stratégie soutient également d'autres activités afin de contrer la violence et l'intimidation.

Le projet Mosaïk

Le projet Mosaïk offre des outils clés en main d'éducation à la sexualité afin d'intervenir auprès des jeunes et de leur famille. Ces outils de prévention et de promotion sont destinés aux professionnelles et aux professionnels du réseau de la santé et des services sociaux, du réseau de l'éducation ainsi qu'aux intervenantes et aux intervenants du réseau communautaire. Les outils soutiennent notamment la mise en place de réseaux d'alliés et la création de milieux inclusifs, exempts d'homophobie. Ils sont accessibles sur le site du ministère de la Santé et des Services sociaux.

OBJECTIF 4 > Appuyer les partenaires des milieux de vie

Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement s'engage à :

10. Soutenir les partenaires du milieu (public et communautaire) dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives concernant les personnes âgées LGBT (Famille – SA)

Des initiatives visant à répondre aux besoins particuliers des personnes âgées LGBT, par des partenaires publics ou communautaires, seront soutenues grâce au programme Québec ami des aînés (QADA).

11. Promouvoir la reconnaissance et l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre dans les réseaux de l'enseignement supérieur et dans la société (MEES)

Les établissements d'enseignement collégial et universitaire seront soutenus financièrement pour la tenue d'activités ou la réalisation de projets contribuant à la reconnaissance et à l'inclusion de la diversité sexuelle et de genre, comme des activités de sensibilisation ou de formation, des colloques ou des activités socioculturelles.

12. Insérer une section traitant spécialement de la gestion de la diversité sexuelle en emploi à l'intérieur d'un guide plus général sur la gestion de la diversité afin d'outiller les entreprises dans l'intégration et le maintien en emploi d'une main-d'œuvre diversifiée (MTESS)

Des contenus présentant les six meilleures pratiques de ressources humaines seront élaborés à l'intention des entreprises, pour intégrer et maintenir en emploi la main-d'œuvre LGBT. Les dimensions qui pourraient être examinées sont notamment le recrutement, la santé, le bien-être au travail et la productivité, les politiques internes de reconnaissance et de valorisation de la diversité ainsi que les politiques externes de visibilité et de participation aux activités LGBT.

13. Collaborer aux travaux de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, ainsi qu'à ceux de la Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire, lesquelles se préoccupent de prévention en matière de violence et de sensibilisation aux jeunes et aux familles de la diversité sexuelle (MEES)

Le MEES collaborera à la diffusion de l'information, à la concertation et au réseautage des organismes qui participent aux travaux de ces tables.

14. Intégrer les réalités des jeunes de la diversité sexuelle dans la mise en œuvre d'actions pour prévenir et traiter la violence, notamment dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence que doit se donner chaque école en application des dispositions de la Loi sur l'instruction publique ou de la Loi sur l'enseignement privé (MEES)

Les efforts de sensibilisation à la diversité sexuelle ainsi que de prévention et de traitement de la violence seront accrus, au moyen de diverses formes de soutien aux intervenantes et aux intervenants scolaires qui se dotent de plans de lutte contre l'intimidation et la violence.



PRIORITÉ 4 > ADAPTATION DES SERVICES PUBLICS

L'accessibilité aux services publics implique de tenir compte des besoins et des particularités des personnes à servir. L'amélioration des services publics comporte deux dimensions : l'organisation et les pratiques administratives ainsi que la formation du personnel.

Le cinquième objectif du Plan d'action, *Améliorer les pratiques administratives des services publics*, réunit les actions à mener sur le plan de l'organisation et des pratiques administratives, soit celles qui concernent les types et les modalités de prestation de services ainsi que la diffusion efficace de l'information et des outils disponibles. L'expertise et les ressources doivent être accessibles pour combler les lacunes possibles, par exemple dans le cas des problématiques émergentes ou en raison d'un nombre plus faible de personnes concernées, comme celles qui vivent en dehors des grands centres. Les formulaires et les documents administratifs doivent également être adaptés pour refléter les réalités des personnes LGBT, dans la foulée notamment de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation.

Le sixième objectif, *Mieux former le personnel des services publics*, est centré sur la prestation de services qui, pour être adéquate, implique la mise à niveau continue de la formation des intervenantes et des intervenants ainsi que des attitudes positives et respectueuses envers les personnes de minorités sexuelles. Le professionnalisme des interventions favorise l'utilisation des services publics.

Mesures récurrentes contribuant à la lutte contre l'homophobie et la transphobie

Le ministère de la Santé et des Services sociaux entend poursuivre ses travaux pour favoriser l'adaptation de l'identification des usagères et des usagers et pour permettre une transition vers une normalisation des documents administratifs, notamment des formulaires et des systèmes supportant les processus de travail des intervenantes et des intervenants. Étant donné la complexité et l'interrelation des systèmes au sein de l'appareil gouvernemental, ces travaux devront s'inscrire dans une démarche gouvernementale.

Le Ministère soutient aussi les personnes transsexuelles qui désirent avoir recours à une chirurgie de réassignation de sexe. L'accès à ces services est facilité, et ce, dans les meilleurs délais.

OBJECTIF 5 › Améliorer les pratiques administratives des services publics

Afin d'améliorer l'organisation et les pratiques administratives des services publics, le gouvernement s'engage à :

15. Prendre en compte la diversité sexuelle et la pluralité de genre dans la définition et la mise en œuvre des orientations et des stratégies du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se préoccupant de justice sociale, de rapports égaux, notamment en éducation à la sexualité (MEES)

Le MEES utilisera les diverses orientations et stratégies pertinentes à sa disposition pour aider les intervenantes et les intervenants des écoles à mieux comprendre la diversité sexuelle et la pluralité de genre et à en tenir compte dans leur quotidien.

16. Poursuivre l'adaptation, lorsque requis, de la terminologie des documents administratifs, notamment les formulaires, en fonction de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation (MEES)

Les corrections nécessaires aux systèmes informatiques seront apportées afin de refléter les réalités des familles homoparentales. Cette action concrétisera les travaux amorcés dans le cadre du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016.

17. Actualiser le corpus législatif québécois pour assurer l'égalité des parents de minorités sexuelles (MJQ)

Le corpus législatif doit être révisé et adapté pour s'assurer que les familles homoparentales puissent bénéficier d'un traitement équitable puisque des droits et obligations spécifiques sont associés aux notions de « père » et de « mère ». Lorsque requis, les lois, les règlements et les formulaires prescrits par loi ou par règlement pourront faire l'objet de modifications.

18. Faciliter les démarches administratives des personnes trans auprès des ministères et organismes à la suite d'un changement de nom ou de mention du sexe auprès du Directeur de l'état civil (MTESS)

Le Directeur de l'état civil étendra la portée de son service de déclaration unique des changements de nom ou de mention du sexe. Ce service permet d'informer un ensemble de ministères et d'organismes des modifications du nom ou de la mention du sexe, pour les personnes trans. Les démarches administratives additionnelles et les délais dans le traitement des dossiers sont ainsi simplifiés par l'élimination de l'obligation de produire un certificat de changement de nom ou de mention du sexe.

19. Adapter la terminologie des formulaires publics des secteurs de l'emploi et de l'assistance sociale du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale aux nouvelles réalités familiales (MTESS)

Les formulaires qui n'ont pas déjà été modifiés en fonction de la Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation le seront, lors de la mise à jour des formulaires.

20. Adapter les publications, formulaires, brochures et sites Web du Régime québécois d'assurance parentale et du Conseil de gestion de l'assurance parentale (MTESS)

Les divers documents et outils de communication du Régime québécois d'assurance parentale et du Conseil de gestion de l'assurance parentale seront modifiés, au besoin, pour se conformer aux nouvelles réalités juridiques des familles homoparentales et pour mieux les informer et les servir.

21. Assurer la cohérence ministérielle concernant l'adaptation des services pour répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles et tenir compte des réalités émergentes (MSSS)

Un comité ministériel s'assurera que l'adaptation des services visant à répondre aux besoins des personnes de minorités sexuelles soit harmonisée dans le réseau de la santé et des services sociaux et qu'elle tienne compte des réalités émergentes et des enjeux qui y sont associés.



OBJECTIF 6 › Mieux former le personnel des services publics

Afin d'assurer une formation adéquate et une prestation professionnelle des services publics, le gouvernement s'engage à :

22. Intégrer la notion de diversité dans les orientations ministérielles concernant les compétences professionnelles du personnel enseignant, notamment en ce qui a trait à l'homophobie et à la transphobie (MEES)

Les compétences attendues des futurs enseignants et enseignantes, en formation générale des jeunes et en formation professionnelle, intégreront une notion actualisée de la diversité. Les référentiels concernés servent de guide pour l'élaboration et l'agrément des programmes de formation des universités québécoises ainsi que pour l'embauche et la formation continue du personnel enseignant. Ils sont également des outils de référence et d'évaluation tout au long de la formation pratique pour les étudiantes et les étudiants en formation initiale.

23. Encourager l'élaboration et la diffusion de formations et d'ateliers de sensibilisation concernant les réalités et les besoins particuliers des personnes âgées LGBT auprès d'intervenants concernés (Famille – SA)

Les coordonnatrices et les coordonnateurs régionaux spécialisés dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées seront formés et sensibilisés aux réalités et aux besoins particuliers des personnes âgées LGBT. Des ateliers de formation ou de sensibilisation seront aussi offerts aux Initiatives de travail de milieu aux personnes âgées en situation de vulnérabilité (ITMAV).

24. Renforcer la sensibilisation des intervenantes et des intervenants de la santé, des services sociaux, de l'enseignement et des services publics ou communautaires sur les réalités des personnes de minorités sexuelles (MJQ)

Les intervenantes et les intervenants de la santé, des services sociaux, de l'enseignement et des services publics ou communautaires auront un accès accru aux formations *Sexe, genres et orientations sexuelles : comprendre la diversité* et *Adapter nos interventions aux réalités des personnes de la diversité sexuelle*. L'action concerne la promotion et le déploiement de ces formations offertes par l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ).

25. Offrir une formation sur les réalités des minorités sexuelles au personnel du MTESS en contact avec la clientèle (MTESS)

Le personnel en contact avec la clientèle du MTESS, notamment le personnel de Services Québec, d'Emploi-Québec et du Régime québécois d'assurance parentale, pourra être sensibilisé aux réalités des personnes de minorités sexuelles en suivant les formations de l'INSPQ.

26. Outiller les policières et les policiers afin d'assurer une intervention adéquate et adaptée en matière d'homophobie et de transphobie (MSP)

Le *Guide des pratiques policières* sera mis à jour au regard des personnes LGBT et divers outils de communication seront utilisés pour sensibiliser les policières et les policiers aux problématiques de l'homophobie et de la transphobie ainsi qu'aux réalités des personnes LGBT. De plus, le partage de l'expertise et des meilleures pratiques ainsi que l'examen des problématiques soulevées par les corps policiers seront encouragés.

27. Former les nouvelles agentes et les nouveaux agents des services correctionnels afin d'assurer la prise en charge des personnes incarcérées dans le respect de leur dignité (MSP)

Les nouvelles agentes et les nouveaux agents des services correctionnels seront préparés pour intervenir adéquatement auprès des personnes contrevenantes et prévenues, en tenant compte de leurs réalités. Le système de traitement des plaintes permettra de vérifier le respect de l'intégrité des personnes sous leur responsabilité.

28. Continuer de sensibiliser les coroners aux facteurs contributifs, dont l'homophobie et la transphobie, lors d'une investigation sur un cas de suicide (MSP)

Par les colloques annuels et les activités du comité voué aux questions LGBT, les coroners continueront d'être sensibilisés à la prise en compte de l'homophobie et de la transphobie dans les facteurs pouvant contribuer au suicide.

29. S'assurer que la formation offerte aux professionnelles et aux professionnels qui donnent le service de Consultation téléphonique psychosociale 24/7, soit adaptée aux réalités des personnes de minorités sexuelles et que les outils soient diffusés (MSSS)

Les guides d'intervention Info-Social utilisés par les professionnelles et les professionnels du service de Consultation téléphonique psychosociale 24/7 seront mis à jour pour intégrer les notions particulières en lien avec les réalités différenciées des personnes transsexuelles et transgenres.

30. Mettre en place et rendre accessible une formation portant sur les enjeux de discrimination envers des personnes LGBT racisées dans le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS)

Une formation sur la violence et la discrimination envers les personnes LGBT racisées sera implantée. Cette formation sera disponible pour les intervenantes et les intervenants ainsi que pour les gestionnaires des services de santé et des services sociaux dans l'ensemble du Québec, notamment au moyen de la communication à distance.

31. Diffuser l'outil de sensibilisation *Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide* (MSSS)

L'outil de sensibilisation *Les jeunes de minorités sexuelles et la problématique du suicide* fera l'objet d'une promotion régulière auprès des intervenantes et des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des organisations partenaires.



PRIORITÉ 5 › COHÉRENCE ET EFFICACITÉ DES ACTIONS

Cette priorité concerne les actions visant à soutenir, à alimenter et à accroître l'efficacité des interventions des divers ministères et organismes.

Les actions gouvernementales doivent s'appuyer sur une documentation solide et rigoureuse des réalités des personnes de minorités sexuelles dans divers contextes. Elles doivent également considérer les différentes initiatives de politiques publiques existantes et les évaluations qui en sont faites. Des données contribueront à mieux cibler les actions et à en comprendre les effets. L'importance de la recherche se traduit dans l'objectif 7, *Documenter les diverses réalités pour mieux intervenir*.

Les actions associées à cet objectif visent à combler des lacunes sur le plan des connaissances et à tirer profit des expériences de diverses organisations. À long terme, ces actions contribueront aussi à mesurer les progrès observés et à évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

Pour atteindre les objectifs de la Politique québécoise de lutte contre l'homophobie et pour maximiser les retombées des actions, une intervention concertée et cohérente s'impose. L'objectif 8, *Renforcer la coordination des actions, notamment en région*, veillera au suivi et à la mise en œuvre de l'action gouvernementale.

Un transfert accru des connaissances

Afin de faire bénéficier l'ensemble des intervenantes et des intervenants des fruits de la recherche, le ministère de la Justice collaborera au projet *Savoirs sur l'inclusion et l'exclusion des personnes LGBT*, piloté par un groupe de chercheurs affilié à la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'Université du Québec à Montréal. Le Ministère contribuera à élaborer la stratégie de transfert des résultats de recherche auprès des milieux preneurs.

OBJECTIF 7 > Documenter les diverses réalités pour mieux intervenir

Afin d'établir ses interventions sur une base solide, le gouvernement s'engage à :

32. Appuyer la recherche sur les réalités LGBT (MJQ)

La documentation des caractéristiques et des problématiques des groupes LGBT est nécessaire pour intervenir de façon appropriée et efficace. Cette action consistera à maintenir le soutien financier à la Chaire de recherche sur l'homophobie de l'UQAM et à appuyer des initiatives de recherche visant à transformer les résultats en politiques et programmes.

33. Encourager le développement de la recherche et soutenir le transfert de connaissances sur les réalités des personnes de minorités sexuelles dans le réseau de la santé et des services sociaux (MSSS)

La recherche et la mise à profit des connaissances contribueront à soutenir des pratiques professionnelles et une organisation des services mieux adaptées aux réalités des personnes de minorités sexuelles dans le réseau de la santé et des services sociaux. Cette action porte sur des thématiques, des questions et des réalités peu documentées.

34. Compiler et diffuser annuellement les données statistiques du Programme de déclaration uniforme de la criminalité en matière de crimes haineux, dont les crimes motivés par l'orientation sexuelle (MSP)

L'analyse des données statistiques annuelles sur les crimes haineux motivés par l'orientation sexuelle permet de mieux saisir son ampleur et son évolution.

35. Documenter les besoins et services en défense des droits des personnes LGBT en région par la production d'un portrait (MTESS)

Un portrait des besoins et des services en défense des droits des personnes LGBT en région aidera à déterminer les stratégies qui pourront répondre aux besoins régionaux prioritaires.

36. Produire et diffuser un bulletin statistique *Quelle famille?* sur les familles homoparentales (Famille)

Le bulletin statistique, réalisé à l'aide des données du Recensement de 2016 de Statistique Canada, dressera un portrait actualisé des caractéristiques des familles homoparentales. Accessible sur le site Web du ministère de la Famille, il sera également diffusé sous forme de cyberbulletin.

37. Réaliser une enquête sur le parcours judiciaire de parents de minorités sexuelles (MJQ)

Une enquête sur le parcours de parents de minorités sexuelles au sein de l'appareil judiciaire sera réalisée. Elle permettra d'élaborer de nouveaux outils de formation et d'améliorer les processus de traitement des dossiers judiciaires.



OBJECTIF 8 › Renforcer la coordination des actions, notamment en région

Pour maximiser l'efficacité de ses actions, le gouvernement s'engage à :

38. Favoriser le plein déploiement des activités du Bureau de lutte contre l'homophobie (MJQ)

Le Bureau de lutte contre l'homophobie renforcera ses activités de coordination et ses partenariats dans les diverses régions du Québec, notamment par l'établissement d'un réseau de répondantes et de répondants et par des échanges plus soutenus avec les organismes des communautés LGBT. Son implication accrue dans le soutien à la recherche l'aidera à appuyer davantage les partenaires et à soutenir l'élaboration de projets structurants.

Engagements

Le ministère de la Justice est responsable de la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Afin de bien remplir son rôle, il prend les engagements suivants :

- › assurer une coordination gouvernementale et un suivi qui favorise l'atteinte des résultats optimaux;
- › rendre public un bilan périodique des actions;
- › procéder à une évaluation des mesures structurantes du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, afin de mesurer les progrès accomplis et d'ajuster les actions futures au besoin.



Conclusion

Le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 concrétise l'engagement du gouvernement du Québec à lutter contre les préjugés et les discriminations qui affectent le quotidien de trop nombreuses personnes de minorités sexuelles.

Ainsi, des pas importants ont déjà été franchis grâce au précédent plan d'action gouvernemental. Certaines mesures sont d'ailleurs reconduites ou intensifiées, en plus des nouvelles priorités d'action, pour renforcer l'ouverture à la diversité sexuelle et faire respecter les droits des personnes LGBT. L'ensemble des actions proposées contribuera à faire du Québec une société plus inclusive, ouverte et égalitaire.

Le gouvernement ne peut toutefois pas agir seul. Ce plan d'action vient donc appuyer les initiatives des divers milieux. La mobilisation des groupes, des organisations et des personnes est un facteur indispensable au respect des droits de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

La pleine reconnaissance des personnes de minorités sexuelles et sa matérialisation concrète, dans toutes les dimensions de la vie collective, profiteront à l'ensemble de la société. La possibilité pour toutes les personnes de réaliser leur plein potentiel et de mettre leurs talents à profit contribuera au développement économique et social du Québec.



Quelques définitions

Aux fins du présent Plan d'action, les termes sont utilisés dans le sens décrit ci-dessous.

Bispirituel, bispirituelle › Terme générique, dont la définition peut varier dans les diverses communautés autochtones, qui désigne les Autochtones qui assument des rôles, des attributs, des vêtements et des attitudes de sexes multiples pour des raisons personnelles, spirituelles, culturelles, cérémoniales ou sociales. Le terme peut se référer à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre ou à l'expression de genre. Toutes les personnes autochtones de minorités sexuelles ne s'identifient pas comme bispirituelles : certaines peuvent s'identifier comme lesbiennes, gaies, bisexuelles ou trans.

Expression de genre › Extériorisation de son identité de genre, exprimée par l'habillement, les façons de se comporter ou d'interagir, indépendamment de son sexe biologique.

Homophobie › Attitudes négatives envers l'homosexualité, pouvant mener à la discrimination, directe ou indirecte, envers les gais, les lesbiennes, les personnes bisexuelles, ou à l'égard des personnes perçues comme telles.

Identité de genre › Expérience intime et personnelle de son genre, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance. Une personne peut ainsi s'identifier comme homme, femme ou encore se situer entre ces deux pôles, et ce, indépendamment de son sexe biologique.

Minorités sexuelles › Expression qui inclut les lesbiennes, les gais ainsi que les personnes bisexuelles et trans.

Orientation sexuelle › Attirance sexuelle ou affective envers des individus de genre opposé (hétérosexualité), de même genre (homosexualité) ou des deux genres (bisexualité).

Trans › Terme parapluie pour désigner de façon neutre les personnes transsexuelles et transgenres.

Transgenre › Désigne une personne qui se perçoit ou s'identifie comme étant de sexe opposé à celui assigné à la naissance et qui éprouve le besoin de vivre ainsi. La personne transgenre ne demande habituellement pas de réassignation sexuelle.

Transsexuel, transsexuelle › Désigne une personne ayant changé de sexe ou en transition de changement de sexe, que cela soit par chirurgie ou prise d'hormones, et désirant vivre dans le sexe correspondant à cette transformation. Le changement de sexe est habituellement irréversible.

Transphobie › Attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe ou indirecte, envers des personnes transsexuelles, transgenres ou travesties, ou à l'égard de toute personne qui transgresse le genre, le sexe ou les normes et représentations relatives au genre et au sexe.

JUSTICE.GOUV.QC.CA

